

# Déclaration Compte-à-Rebours 2010

La biodiversité est essentielle pour la qualité du bien-être de l'homme. Elle est également un élément crucial pour préserver les dimensions sociale, économique et spirituelle de toutes les sociétés du monde. Aujourd'hui encore, le déclin de la biodiversité se poursuit. Des engagements politiques sont pris afin de mettre fin à la perte de biodiversité d'ici 2010. Il est indispensable d'entreprendre des mesures supplémentaires pour relever le défi et pour passer à l'acte.

## Nous soussignés déclarons notre intention de :

**Soutenir** les engagements pris par :

- Les ministres de l'environnement du monde, dans la Déclaration ministérielle de La Haye, Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique aux Pays Bas, 2002 ;
- Les chefs d'Etat du monde, dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable des Nations Unies à Johannesburg en Afrique du Sud, 2005 ;
- Les chefs d'Etat du monde, Document final du Sommet mondial des Nations Unies à New York, 2005 ;
- Un certain nombre de conventions et de processus régionaux liés à la biodiversité depuis 2001 ;

afin de mettre fin ou de réduire notablement le taux de perte de biodiversité d'ici 2010.

**Encourager** les décideurs de tous les niveaux, dans les secteurs publique comme privé, à contribuer à ces engagements et à :

- Susciter la compréhension et la participation du public pour la préservation de la biodiversité dans le cadre d'activité de sensibilisation à l'objectif 2010 de la biodiversité ;
- Mieux intégrer les considérations de biodiversité dans tous les secteurs de la politique et de l'économie ;
- Entreprendre des efforts afin d'adapter les interventions des hommes aux besoins des systèmes naturels ;
- Soutenir le développement d'instruments de veille et d'outils aptes à enregistrer la situation concernant la biodiversité.

**Nous engager** afin d'encourager et d'assister les décideurs et les sociétés à atteindre l'objectif 2010 de la biodiversité, notamment en :

- Promouvant le Compte à Rebours 2010 en suscitant l'attention et en mobilisant des ressources pour atteindre l'objectif 2010 de la biodiversité ;
- Réduisant de manière significative notre propre impact sur la biodiversité.

**Surtout**, la Région Auvergne s'engage à :

- Atteindre l'éco conditionnalité totale des aides et subventions régionales en 2010 (mise en place depuis 2008 de manière graduelle) ;
- Maintenir l'effort régional en faveur des Parcs Naturels Régionaux ;
- Œuvrer pour la préservation des eaux de la Loire et de l'Allier dans le cadre de la politique régionale de l'eau ;
- Développer le tourisme vert et respectueux de l'environnement à travers le label « Nattitude » ;
- Augmenter d'ici 2010 l'effort régional en faveur de l'agriculture biologique à hauteur d'1,3 million d'€ ( budget AB = 1 million en 2009) ;
- Poursuivre la mise en œuvre des 37 actions de l'Agenda 21 régional ;

Dans le cadre du futur plan régional biodiversité qui sera voté au second semestre 2009 :

- Réfléchir à la création de trames vertes et bleues et de réserves naturelles régionales ;
- En partenariat avec les pouvoirs publics, proposer la création d'un observatoire régional de la biodiversité ;
- Sensibiliser le grand public ;
- Organiser un appel à projets biodiversité dans les lycées de la Région ;
- Intégrer un volet biodiversité dans la prochaine génération de programmes de coopération décentralisée.

# Objectifs et Principes

En signant La déclaration Compte-à-Rebours 2010, une organisation devient partenaire du Compte-à-Rebours 2010. Ce partenariat est ouvert à tout organisme de tout secteur souhaitant contribuer à La mise en œuvre de L'objectif 2010 de La biodiversité.

**Objectif cadre :**

Que tous les gouvernements et les membres de la société civile ont pris les mesures nécessaires à tous les niveaux pour mettre fin ou réduire de manière significative la perte de biodiversité d'ici 2010.

**Sous-Objectifs :**

- Encourager et soutenir la mise en œuvre de tous les engagements internationaux et les actions nécessaires visant à préserver la biodiversité ;
- Rendre compte des progrès de tous les pays ayant contribué à l'objectif 2010 de la biodiversité ;
- Susciter un maximum d'attention de la part du public vis à vis de l'objectif 2010 de la biodiversité.

**Principes :**

- **Fondement scientifique** : toutes les activités du Compte-à-Rebours 2010 seront fondées sur les expériences acquises dans les domaines scientifique où/et pratique de la préservation de la biodiversité. Leur mise en œuvre s'orientera vers des standards du plus haut niveau possible.
- **Transparence** : Compte-à-Rebours 2010 s'engage à suivre le principe de transparence pour les actions comme prise de décisions. Le programme assurera l'accès à l'information tout en respectant de manière appropriée le droit de protection des données et de confidentialité institutionnelle.
- **Subsidiarité** : Le secrétariat du Compte-à-Rebours 2010 travaillera sur les niveaux appropriés (local, national, régional et multi-régional). Il engagera des actions Compte-à-Rebours 2010 dans les seuls domaines dans lesquels ses partenaires n'ont pas les moyens d'agir.
- **Autonomie** : Le Compte-à-Rebours est une alliance indépendante. Il est régi par la volonté de ses partenaires dans le cadre des mécanismes institutionnels mis en place (Conseil consultatif et Assemblée des partenaires).



Veuillez compléter le formulaire afin de pouvoir souscrire à la Déclaration Compte-à-Rebours 2010 et veuillez le communiquer au secrétariat du Compte-à-Rebours 2010 :

Nom de l'organisation : .....

Signature : ..... Date : .....

Nom / fonction : ...

Détails de la personne responsable des activités Compte-à-Rebours 2010

Nom / fonction : ...

Adresse : .....

Tél : ..... Fax : .....

Email: .....